

## TARIFS DES PRESTATIONS

- **VENTES IMMOBILIERES :**

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4,5% + 3 000 euros. Facturation minimale 5 000 euros TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 euros TTC (compris dans les honoraires). Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

- **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :**

Nos honoraires sont fixés à 7% HT Honoraires à la charge du cessionnaire.

Facturation minimale 5 000 euros HT.

- **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée : un mois de loyer HC, plafonné à 15 euros TTC du m<sup>2</sup> en zone très tendue, 13 euros TTC du m<sup>2</sup> en zone tendue et 11 euros TTC du m<sup>2</sup> partout ailleurs. A la charge du propriétaire ET du locataire (les honoraires d'état des lieux, inclus, sont de 3 euros / m<sup>2</sup>).

- **LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL :**

Nos honoraires sont fixés à 10% HT du loyer de la période triennale payable lors de l'entrée dans les lieux.

Facturation minimale 2 000 euros HT

- **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE ET DE NEGOCIATION :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4,5% + 3 000 euros. Facturation minimale 5 000 euros TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 euros TTC (compris dans les honoraires).

- **VENTE EN VIAGER :**

15 % du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

**Les pourcentages s'entendent sur le prix de vente initial de mise en vente ou en location.**